

Avril 2013

LA SOLIDARITE
ET LA SECURITE
SOCIALE
DANS LES ARTS
GRAPHIQUES
ET PLASTIQUES



PROJET D'UNIFICATION DES DEUX ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

Réponses de La Maison des Artistes aux communiqués diffusés en réaction à l'appel à signature

REPONSE AU CAAP, COMITE DES ARTISTES AUTEURS PLASTICIENS, LE 10 AVRIL 2013

CAAP : Réforme du régime auteur : happy end en perspective ?

Le 6 février dernier nous annonçons un projet de réforme majeure qui devrait aboutir à la fusion de l'AGESSA et de la MDA-SS d'ici 2014.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit, il faut avoir en tête que sous l'appellation Maison des artistes nous connaissons tous, coexistent en fait deux objets distincts dont les fonctionnements sont autonomes et les missions très différentes.

Le président Aron aime faire campagne. On se souvient de son soutien au candidat Nicolas Sarkozy au nom "de tous les artistes de France"(sic !).

Aujourd'hui il lance une campagne de désinformation nuisible aux avancées (enfin envisagées) du régime de sécurité sociale des artistes auteurs.

Le président Aron aime faire la sourde oreille, une lettre des ministères qui lui rappelait encore en 2012 qu'il "ne saurait y avoir une quelconque forme de subordination du président du conseil d'administration à l'égard du président de l'association ...", mais la vérité n'est pas son affaire.

Le rapprochement de l'AGESSA et de MDA-SS au sein d'un organisme unique mettra fin à la confusion entre l'association La Maison des artistes et la MDA-SS.

Il mettra fin au conflit d'intérêt au sein de notre organisme de sécurité sociale et il mettra fin à son instrumentalisation.

Une clarification qui préfigure un bon début pour l'amélioration du futur régime social des artistes auteurs qui en a bien besoin...

MdA

Les statuts de l'association La Maison des Artistes prévoient que Président délègue ses pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et au Directeur des services de sécurité sociale pour cette mission publique (<http://www.lamaisondesartistes.fr/site/wp-content/uploads/2010/07/mdastatuts.pdf>). Cette délégation est interprétée par les ministères de tutelles comme "de fait" au caractère impératif mais il n'en demeure pas moins que c'est l'association La Maison des Artistes qui est agréée par l'Etat pour la gestion des assurances sociales des artistes auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques.

Par conséquent, si les missions sont distinctes, elles font partie intégrante l'une et l'autre de l'entité juridique La Maison des Artistes.

C'est pour cette raison que c'est le Président de La Maison des Artistes qui est responsable juridiquement de l'ensemble de la structure et qu'il peut ester en justice.

C'est pour cette raison que La Maison des Artistes est considérée par les services de l'Etat dont les URSSAF comme une structure composée de deux établissements (un seul siren et 2 sirets) :

- un établissement principal, réputé comme le siège social de La Maison des Artistes et sis 11 rue Berryer - 75008 Paris

- un établissement secondaire (gestionnaire et collecteur des assurances sociales des artistes auteurs) dénommé services de sécurité sociale de La Maison des Artistes sis 60 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris.

C'est pour cette raison que l'association La Maison des Artistes est exceptionnellement redevable de la taxe sur les salaires pour l'ensemble de la masse salariale.

C'est pour cette raison que les salariés des deux établissements relèvent de la convention collective de l'UCANSS.

C'est pour cette raison que le siège social de La Maison des Artistes est destinataire des rapports de contrôle URSSAF.

Il n'y a de confusion que par ceux qui l'entretiennent insidieusement et délibérément.

Il serait d'ailleurs pertinent de ne pas confondre un Bureau et un Conseil d'Administration comme indiqué dans votre interprétation schématique de La Maison des Artistes.

Car c'est bel et bien un Bureau qui est élu par les adhérents du service associatif et non un Conseil d'Administration

De plus, il n'y a d'instrumentation que dans votre volonté d'entretenir une confusion et de rejeter systématiquement toute possibilité de dialogue constructif et de discussion ouverte.

Enfin, nous vous rappelons également qu'en 2007 lors de la campagne présidentielle, tous les candidats ont été sollicités via une lettre pour recueillir leurs avis sur la place des artistes relevant des arts visuels en France et seuls à l'époque Nicolas Sarkozy et Olivier Besancenot ont répondu. Réponses publiées dans la Lettre papier de La Maison des Artistes. Plusieurs demandes de rendez-vous avaient aussi été formulées auprès de Ségolène Royal, également candidate cette année-là, en vain.

L'année dernière, lors de la campagne présidentielle de 2012, nous avons procédé de même et, cette fois, uniquement Jean-Luc Mélenchon nous a adressé son programme en guise de réponse. Peut-on pour autant être assimilés à l'extrême gauche ?

Attention donc aux amalgames trop rapides...

Cordialement,

La Maison des Artistes